

## Jean-Pierre Frey

Architecte-sociologue

Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris

### QUAND ARCHITECTES ET ARCHITECTES-URBANISTES PARLENT DE LA VILLE : DEUX DÉFINITIONS DIFFÉRENTES DE L'URBANISME ?

FREY (Jean-Pierre), "Quand Architectes et Architectes-Urbanistes parlent de la ville : deux définitions différentes de l'Urbanisme ?", in : BOUDON (Philippe), *Langages singuliers et partagés de l'urbain*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 45-73

"Mais la plupart [des mots], soit qu'ils aient perdu, par décadent usage leurs sens étymologique ou primitif, soit qu'ils soient mal venus de naissance, demeurent obscurs ou ne révèlent de leur contenu que d'insuffisants reflets. Chacun, alors, au gré de sa fantaisie, de sa volonté ou de son ignorance, leur fait servir, dans le discours ou la chronique, des idées toutes différentes, et l'on s'achemine ainsi à la fâcheuse confusion de Babel. Cette confusion est surtout à craindre quand il s'agit de mots récemment créés pour exprimer des idées nouvelles ou soi-disant telles. "Urbanisme" est de ce nombre. [...] En raison même de l'imprécision de sa forme et de sa construction, on l'a, de plus en plus, employé comme formule représentative d'un ensemble d'idées qui dépassent singulièrement, par leur généralité et leur portée sociale, le sens que son origine étymologique permettait de lui attribuer. [...] Au bref, je dirais volontiers que ce mot est devenu "à la mode", si je ne craignais un rapprochement irrévérencieux entre cette expression frivole et synonyme d'instabilité et le caractère sérieux, durable et profondément utile et social, de tout ce que ce mot doit évoquer."

REMAURY (Pierre), "A la recherche d'une définition", in : *Urbanisme*, n° 21, décembre 1933, p. 361

"Le mot : Urbanisme, né vers 1910, a très vite fait craquer le corset de son étymologie. A l'origine, simple discipline d'aménagement des cités, il s'est étendu à l'aménagement des régions et des villages, puis de la Nation, et l'on a vu naître, vers 1930, les composés : urbanisme rural, urbanisme régional, urbanisme national et récemment urbanisme mondial (1).

Présentement, l'urbanisme désigne donc l'aménagement territorial à toutes les échelles, l'étude de toutes les formes de localisations humaines sur la terre. Parti de l'organisation des groupes denses, il a du s'étendre à toutes "l'économie territoriale", suivant l'heureuse expression de M. Georges Sébille, sans autre limite que les océans. L'urbanisme est devenu un urbanisme.

## 1- Questions de recherche : une recherche en question

### Problématique

Si le champ de la recherche urbaine donne lieu à une pluralité de discours, c'est que ce domaine ne peut prétendre ni disposer d'une théorie scientifique propre ni même d'une cohérence pratique ou doctrinale, et rien ne nous garantit que les locuteurs professionnels qui parlent de la ville visent un objet commun. Nous considérons depuis longtemps que l'urbanisme correspond à une pluralité de pratiques professionnelles dont les objets sont multiples, mal identifiés et par conséquent mal définis, sans théories susceptibles de faire autorité ni de façon scientifique, dans l'approche et l'interprétation des phénomènes, ni de façon pratique ou doctrinale dans des décisions qui, par leur caractère éminemment politique, ne peuvent que prêter à controverse et renvoient à des enjeux sociaux. A supposer que les mêmes mots soient utilisés aussi bien dans le langage courant que dans les discours professionnels, leur acception a tout lieu de varier

non seulement en fonction des groupes sociaux, quand il s'agit de la parole sociale la plus commune, mais aussi en fonction des profils de formation quand il s'agit de discours supposés savants.

Nous avons choisi de privilégier une approche qui opposera, de façon volontairement simpliste, les discours de deux types de professionnels qui, en France tout au moins, se caractérisent par deux systèmes de formation et d'acculturation à la question urbaine (ou à l'urbanisme en question) très différents : les architectes et les architectes-urbanistes.

L'architecture comme l'urbanisme sont des domaines que nous dirons controversés. Tout d'abord, mais cela va de soi malgré des velléités diverses, parce que il ne s'agit pas de domaines scientifiques reconnus en tant que tel, même s'ils font l'un et l'autre appel à des disciplines pouvant revendiquer légitimement ce statut. Les pratiques qui correspondent à ce domaine d'intervention (par commodité, nous l'appellerons la production ou l'aménagement de l'espace) ont, les unes comme les autres, des difficultés de reconnaissance institutionnelle ; nous employons ici le pluriel pour signifier qu'il s'agit plus d'une sorte de nébuleuse de professions plutôt que de métiers dont la pratique coïnciderait d'emblée avec une représentation bien établie. Malgré une sorte d'image idéale-typique, le métier d'architecte est plus diversifié qu'on ne le croit ou ne l'admet habituellement ; celui d'urbaniste n'a jamais réussi à faire valoir sa spécificité auprès des autorités supposées compétentes pour bénéficier d'une protection du titre et de l'exercice de savoirs reconnus. Défaut d'institutionnalisation, donc, et de légifération ou de réglementation qui abandonne le sens des mots à des conjonctures particulières plutôt que définitions canoniques en la matière. Au demeurant, l'architecture achoppe depuis le XIX<sup>e</sup> siècle sur ce qu'il est convenu d'appeler la question sociale, qui s'est progressivement transformée en question urbaine à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, directement dépendante de la diversification des marchés de la construction, notamment celui du logement des classes laborieuses, ouvrières, bref non solvables sur un marché de la construction amplement dominé, conformément aux vues et visées des architectes en titre, par la commande publique d'équipements ou l'habitat des classes aisées. A la question de savoir comment répondre à la demande massive de logements sociaux et comment endiguer une périurbanisation proliférante, la plupart des architectes manquent à l'appel et le champ est en partie abandonné aux ingénieurs, aux notaires et aux géomètres (pour le lotissements notamment), aux maîtres d'œuvre en tout genre. Si l'urbanisme apparaît cependant comme un des tenants naturel de l'architecture, ce n'est qu'en vertu d'une dialectique du ponctuel et du global qui traverse l'espace architectural depuis son émergence comme espace de représentation à la Renaissance, contradiction accrue et revêtant de nouvelles formes avec l'accélération sans précédent du processus d'urbanisation. Si l'on ajoute à ces caractéristiques structurelles du champ de l'aménagement celles, plus conjoncturelles, des débouchés sur le marché de l'emploi d'architectes soucieux de s'immiscer dans le cadre urbain de leurs interventions, on peut comprendre que, en France tout au moins, l'urbanisme soit devenu dès son apparition un débouché privilégié des compétences architecturales, à condition de considérer que, dans un appareil productif structuré autrement, ce débouché eût pu être le design, comme en Italie, la maîtrise des œuvres industrialisée, comme en Allemagne, ou la planification en tous azimuts, comme dans les pays "socialiste".

Le poids de l'Histoire et des modes de socialisation de la production de l'espace ne sauraient être sous-estimés dans ce genre d'analyse car il est exclu de prétendre sortir des contingences qui dictent l'usage et le sens des mots, un peu comme si, on voudra bien nous autoriser ce jeu de mots, les maux trouvaient des voies spécifiques pour se l'entendre dire.

Dernier élément fondamental des prémisses de notre problématique : la différence radicale de formation et de conception aussi bien de pédagogie que du contenu des enseignements conduisant aux diplômes d'architecte d'un côté, d'urbaniste de l'autre.

L'architecture s'enseigne en débouchant sur ce titre, à l'exception de la section "architecture" de l'Ecole Nationale des Arts et Industrie de Strasbourg, à l'Ecole Spéciale et dans des Ecoles issues de l'éclatement de la section architecture de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Il s'agit donc d'une formation professionnelle fonctionnant sur le mode de la transmission de savoir-faire, comme un art qui se mime plus en terme de projets dans des activités d'atelier qu'il ne se dit ou s'énonce en des termes théoriques et disciplinés correspondant à une transmission scolaire de savoirs. Ceci n'empêche bien évidemment pas le recours à des savoirs mieux constitués ou à des disciplines scientifiques, notamment depuis la

réorganisation amorcée après 1968, mais ce sont bien cette conception dominante des compétences conçues comme un art et les liens étroits de l'enseignement avec un milieu professionnel qui expliquent le recours à une pédagogie difficilement compatible avec un système universitaire que domine encore la référence à des savoirs positifs organisés en disciplines scientifiques arborant chacune ses spécificités théoriques et méthodologiques.

L'urbanisme, depuis le coup de force symbolique et institutionnel des premières conférences publiques de Marcel Poète à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris et des premiers enseignements au sein de l'Institut de géographie, d'histoire et d'économie urbaine, s'enseigne à l'Université, sans pour autant s'être émancipé de ses disciplines de tutelle, notamment la géographie. L'ambition, dès le départ, fut d'accréditer la légitime existence de ce qui se voulait, à l'instar de l'architecture, un art, cependant d'un autre ordre (l'Art urbain), mais aussi et surtout une science nouvelle.

Notons enfin que les ponts jetés entre ces deux grands types d'établissement sont tenus et les passerelles, largement en sens unique. Du simple point de vue des enseignements, si la place dévolue à l'architecture dans la formation des urbanistes est limitée par le faible nombre ou la faiblesse institutionnelle des architectes pouvant prétendre à un poste de professeur en titre au sein des universités, au moins est-elle contre-balançée par la formation initiale de la plupart des étudiants, alors que, pour ce qui est de la place dévolue à l'urbanisme dans la formation des architectes, ce domaine n'apparaît guère que comme un appendice de l'histoire de l'architecture, un registre de type socio-culturel dans l'abord d'un contexte ou un cadre spatial plus ou moins large susceptibles d'étoffer le plan-masse des interventions architecturales. En urbanisme, l'architecture représente une dimension parmi d'autres dans le concert des disciplines requises dans une approche au demeurant plus pluridisciplinaire qu'interdisciplinaire de l'urbain alors qu'en architecture, l'urbanisme apparaît une sorte de théâtre plus ou moins bien élaboré des opérations.

### **Hypothèses**

Dans un tel contexte, les discours sur la ville et l'urbanisation ne peuvent que dénoter des concurrences et des luttes visant à asseoir le légitimité des approches du champ proposés par les divers acteurs en présence à partir des points de vue qui sont spécifiques à leur formation, et sans doute aussi à la place qu'ils entendent tenir ou qu'ils occupent effectivement dans l'aménagement de l'espace. Dans la mesure où la division du travail et les tâches à accomplir sont instables, toujours remises en question et sujettes à arrangements, les discours peuvent être construits en fonction de conjonctures très particulières, liées en somme à des opportunités. Il n'empêche que nous pensons pouvoir partir de l'idée que les approches du champ urbain et la définition même de l'urbanisme furent et sont encore sensiblement différentes selon que le locuteur est simplement diplômé en architecture ou qu'il a suivi une formation complémentaire en urbanisme. Nous avons conscience de privilégier ainsi une sorte de légitimation institutionnelle du port d'un titre que la législation elle-même ne défend pas. Par ailleurs, les premiers architectes à avoir milité en faveur d'une formation au sein de l'IUUP, et à avoir contribué à l'élaboration des enseignements spécifiques qui y furent dispensés, n'ont pu eux-mêmes en bénéficier et ne peuvent se prévaloir d'un diplôme qu'ils n'ont pu obtenir. Leur mobilisation en faveur de ce genre d'institution et la publicité qu'ils lui firent en font manifestement d'actifs partisans d'une cause qui les démarque nettement de confrères qui, si ils se sont intéressés à la question de l'urbanisme, ne l'ont sans doute pas fait dans les mêmes termes. En tout cas, on peut s'accorder sur l'idée que les effets conjoints de la volonté de suivre une formation complémentaire de la part d'étudiants ayant déjà fait de longues études et du suivi d'enseignements originaux en rupture, aussi bien du point de vue de la pédagogie que du contenu, avec ceux de la formation initiale constituent une sorte d'écart-type dans le processus de formation à un champ notionnel ou conceptuel nouveau.

Nous aurions pu également nous poser la question de savoir si l'architecture elle-même finissait par être perçue autrement au terme d'un tel processus d'acculturation à la question urbaine. Et c'est ce que pourrions constater incidemment en privilégiant la définition de l'urbanisme. Nous faisons donc l'hypothèse d'une différence de représentation et, sinon de vocabulaire, du moins d'acception des termes entre ces deux catégories de locuteurs que sont d'un côté, des architectes stricto sensu, diplômés et exerçant une maîtrise d'œuvre d'édifices, de l'autre des architectes-urbanistes, possédant une double formation et plus portés à

faire des plans de villes ou à participer à la planification urbaine plutôt qu'à la production de seuls édifices. Il reste que l'un des indices majeurs de ce type d'interrogation est que les architectes revendiquent encore souvent ipso facto des compétences en matière urbanistique. Plus souvent, ils justifient de leur intérêt pour ce domaine en disant souhaiter soit travailler à une autre échelle, soit être mieux informés des tenants et aboutissants du métier d'architecte, indiquant par là que leur formation initiale présente des lacunes qu'ils souhaitent combler. Le fait de différer leur entrée sur le marché du travail en poursuivant des études dans un domaine connexe est sans doute plus récent mais ne change au demeurant rien à la problématique qui nous intéresse.

### **Objet**

Il s'agira d'analyser les divergences de vue, les différences de vocabulaire ou d'usage de termes dont les acceptions sont susceptibles de varier selon qu'ils s'inscrivent ou non dans le cadre de constructions théoriques en référence à une discipline scientifique ou à une approche se voulant telle. Nous ne saurions postuler au départ une sorte d'objet commun, ne serait-ce qu'au titre de référentiel. Si tout le monde semble s'accorder à penser que la ville existe, sa définition ne peut que poser problème, par exemple en fonction de la période historique de référence ; ce sera a fortiori le cas des processus d'urbanisation par rapport auxquels il s'agit de prendre position, non seulement par des positions doctrinales, idéologiques ou théoriques mais également par des postures dans le champ des activités. Nous pensons par ailleurs que, faute de disposer d'une véritable théorie de l'urbanisation de l'espace et des pratiques, notamment professionnelles, ou d'une théorie sémantique de l'ordre urbain du discours (ou de l'ordre du discours sur l'urbain), nous apporterons une modeste pierre à un édifice en cours de construction, que nous serions plutôt portés à appeler les conditions idéologiques et doctrinales de légitimation de l'existence supposée d'un champ dit urbain et dont l'analyse disciplinaire s'appelle "urbanisme".

### **Méthode**

Elle a été mise en œuvre par une urbaniste non architecte dans le cadre d'un mémoire de DEA à l'IUP. L'idée de départ était de travailler sur deux ensembles disjoints de locuteurs en comparant leurs discours respectifs sur des objets supposés similaires, sans que nous soyons en mesure de dire lesquels au départ et quelle que pourrait être leur pertinence pour ce type de problématique. On sait par exemple que les rapports édifice/milieu ou édifice/contexte ne peuvent être que conçus différemment selon que l'on polarise l'attention sur ce qui fait figure d'objet de la pratique architecturale (de façon un peu fétichiste il est vrai) ou sur un des éléments de composition d'un espace plus global ou, a fortiori, sur cet espace global. De même, la différence entre planification (dans le sens de programmation, *urban planning*) et planification (dans le sens de mise en image, *urban design*) a pu, dans l'entre deux guerres, opposer les tenants d'un urbanisme de planification économique et régionale et les tenants d'un Art urbain plutôt cantonné à l'embellissement des agglomération existantes ou à leur extension plus paysagée que de l'ordre d'une planification économique et sociale. La démarche fut donc plutôt exploratoire sur les thèmes retenant principalement l'attention des auteurs et sur les définitions qu'ils étaient amenés à donner implicitement ou explicitement de ce qu'est l'urbanisme à leurs yeux. De ce strict point de vue, la question "qu'est-ce que l'urbanisme ?" a été abondamment posée, notamment par ceux qui cherchaient à en faire admettre la légitime existence, au moins comme un objet d'investigation susceptible de devenir celui d'une théorie à la construction de laquelle ils entendaient contribuer.

Enfin, il est entendu que l'ordre du discours dont nous parlons est celui de l'écrit et non de la parole. Les textes devant faire l'objet d'un choix méthodique, il apparaissait délicat de partir d'un corpus de livres, au demeurant au statut mal défini, trop difficile à construire. Les revues apparaissent dès lors comme une voie d'accès plus commode pour identifier des différences dans l'ordre des discours idéologiques et doctrinaux dans la mesure où elles constituent souvent des organes de l'expression de préoccupations autant professionnelles que des ambitions d'une théorisation qui, dans la période qui nous intéresse, n'ont pas encore donné naissance à des publications réellement scientifiques.

La période considérée peut évidemment être délimitée de plusieurs façons. Toute question concernant les origines d'un mot, une notion ou d'un concept est toujours sujette à caution et tient souvent du

superfétatoire car seul l'usage de ce qui est devenu un véritable concept permet de relativiser les avatars de l'évolution philologique du sens. Quitte à paraître nominaliste, l'apparition du mot "urbanisme" dans la langue française nous semble marquer un moment décisif dans l'émergence de ce concept dans la mesure même où il s'agit de la tentative explicite de fonder une nouvelle discipline d'analyse en même temps qu'un champ spécifique d'intervention sur la ville, différents des expériences antérieures de planification.

"Si les études concernant l'"Urbanisme", science générale, sont récentes, il y a moins longtemps encore que le mot qui le définit, "l'urbanisme", a été créé. Il apparaît pour la première fois en France, du moins à notre connaissance, dans une courte étude de M. Pierre Clerget, professeur à l'Ecole Supérieure de commerce de Lyon, publiée dans le *Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie*, tome XX, p 213 à 231, qui porte ce titre "l'urbanisme" et ce sous-titre expressif qui ne laisse place à aucun doute sur le sens que lui donne l'auteur : *Etude historique, géographique et économique*. C'est un court historique du phénomène urbain envisagé dans sa totalité dans les cités antiques, les villes du Moyen Age et les grandes villes du XIXème siècle. Cependant, en 1867, l'ingénieur espagnol Cerda, auteur des plans d'extension de la ville de Barcelone à cette époque, dans son "Tratao de Urbanizacion", posait les principes d'une méthode pour l'étude des agglomérations et qui, quoique imparfaite, devançait dans une certaine mesure les travaux de géographie urbaine publiés vers la fin du XIXème siècle et au XXème siècle. Cerda est aussi le promoteur inconnu des "banlieues et villes-jardins". En Italie, à Rome, au cours de la discussion, au conseil municipal, du nouveau plan d'aménagement et d'extension de la ville, le mot "urbanisme" fut plusieurs fois répété dans le sens de phénomène moderne, général de l'accroissement démesuré, des grandes agglomérations"

Jaussely (Léon), "Chronique de l'urbanisme", in : *La Vie Urbaine*, n° 1-2, mars-juin 1919, p. 187

C'est donc vers 1912 que ce néologisme apparaît pour désigner, apparemment simultanément, le phénomène d'accroissement des agglomérations (saut qualitatif du à une évolution quantitative sensible) et son analyse à partir des trois principales sciences humaines institutionnalisées dans l'enseignement et la recherche. Notons que les premiers enseignements inaugurés sous forme de conférences publiques au début des années 1910 par Marcel Poète à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris s'inscrivirent dans un cursus de formation à l'urbanisme dès 1916 dans un Institut de géographie, d'histoire et d'économie urbaine pour entrer résolument à l'Université au lendemain de la guerre avec la création de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines transformée dès 1924 en Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, alors sise à la Sorbonne.

L'usage du mot "urbanisme" dans des considérations académiques est donc avéré dès le texte de Clerget. Cependant, les premiers étudiants pouvant se prévaloir du titre d'urbaniste en vertu de l'attribution d'un diplôme ne sortiront qu'au début des années 1920. La question de savoir qui considérer comme urbaniste est donc plus délicate qu'il n'y paraît à première vue, d'autant que ce sont des architectes n'ayant pas suivi cette formation qui en revendiqueront les premiers la dénomination. C'est en effet dès 1913 que quelques grands prix de Rome, par ailleurs proches du Musée social, fondèrent la Société Française des Architectes-Urbanistes (SFAU), qui devait devenir la Société Française des Urbanistes (SFU).

Dans une optique plus juridique, mais sans doute tout aussi utile si l'on admet de raisonner par rapport au cadre législatif des modalités d'intervention sur le processus d'urbanisation, les diverses lois dites d'urbanisme ou habituellement considérées comme telles permettent de poser quelques jalons dans ce type d'investigation. Malgré des prémices dues aux initiatives du Musée social dès 1909, il faudra attendre les préoccupations concernant la reconstruction au lendemain de la Grande guerre pour qu'un texte de loi fixe les règles d'une planification urbaine générale. Si la loi "Cornudet" des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924 instaure les Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension, on sait qu'elle ne sera pas suivie des effets escomptés pour des raisons qu'il reste à expliquer dans le détail. Parmi celles-ci : l'absence de compétences professionnelles reconnues, notamment par des municipalités appelées à se doter de moyens nouveaux, et un flou que nous oserons dire artistique dans la définition du profil des professionnels à requérir. Ces deux textes, comme du reste celui de 1928 instaurant un plan régional pour l'aménagement du grand Paris, n'envisagent de confier la maîtrise d'œuvre de ces plans qu'à des "hommes de l'art", c'est-à-dire à des professionnels dotés d'un savoir-faire reconnu, quelle que puisse être leur formation, plutôt qu'à des experts ou des techniciens pouvant se prévaloir d'une formation spécifique en la matière. Au demeurant, il n'aura pas échappé au lecteur attentif que les premiers urbanistes diplômés ne le furent qu'après l'adoption des premiers textes par l'Assemblée. Le décret-loi de 1935 sur l'urbanisme régional et

la planification de la Région parisienne ne devait pas lever l'ambiguïté sur ce point, pas plus que la Loi n° 324 sur l'urbanisme du 15 juin 1943, pourtant votée dans un contexte fortement marqué de corporatisme et qui fut la première loi française à utiliser le mot "urbanisme". Le statut, le rôle et les prérogatives des urbanistes sont donc dès le départ, et sans doute toujours aussi après la création d'un corps d'urbanistes de l'Etat au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une pomme de discorde au sein de ceux qui se revendiquent de ce champ de compétence.

L'idée de chercher à établir une correspondance bi-univoque entre des groupes professionnels de locuteurs et des séries de textes est satisfaisante de prime abord mais se heurte à des difficultés insurmontables dès lors qu'il s'agit de garantir une représentativité des textes et du profil des locuteurs. Les voix et les voies autorisées d'expression de points de vue supposés représentatifs des approches disciplinaires de l'urbain se manifestent sans doute suffisamment à travers les enseignements dispensés dans les cursus pédagogiques pour qu'il soit possible d'y mener une analyse pertinente. De même, les publications des professeurs les plus influents sont susceptibles de constituer un corpus intéressant. Pour une analyse de courte durée, il nous a paru plus raisonnable de limiter le corpus à des revues en partant de l'idée qu'elles avaient une audience suffisamment large et un public suffisamment bien ciblé pour fonctionner comme des organes de milieux professionnels distincts, ou tout au moins de préoccupations, pour ne pas dire d'objets, clairement distinctes.

La période considérée, on l'aura compris, commence en 1919. L'entre deux guerres, épisode trouble et difficile d'abord pour ce qui concerne les idées et les mentalités, nous semble révéler une part importante de sa nature et de ce qui y germe seulement par la réorientation et l'accélération des processus et procédures qui s'opèrent résolument dans les années cinquante. Sans supposer pour autant qu'il faille systématiquement lire ce qui s'écrit dans les années 20-30 en fonction des décisions et réalisations du glorieux redémarrage de l'économie et de la consommation, il nous a paru souhaitable d'étendre l'analyse jusqu'en 1950.

Le travail de dépouillement et d'analyse des textes a été engagé à partir de quatre revues.

Du côté des architectes, la revue *L'Architecture* présente l'intérêt d'être porteuse d'une tradition représentative du milieu professionnel issu des Beaux-Arts. De 1888 à 1914, elle couvre la fin de ce long XIX<sup>e</sup> siècle dont parle Maurice Aghulon ; interrompue pendant la Grande Guerre, elle couvre la période 1919-1940. La deuxième revue, qui entend la concurrencer sur son aile moderniste pour la supplanter de la Seconde Guerre à nos jours est *L'Architecture d'Aujourd'hui*. Créée en 1930, elle entend s'immiscer dans des débats de société sur l'urbain et l'urbanisme tout en restant très ciblée sur l'architecture. Elle s'interrompt de 40 à 45.

Du côté des urbanistes, *La Vie urbaine* s'imposait comme l'organe le plus représentatif de la pensée urbanistique naissante et des premiers enseignements au sein de l'université. Elle couvre les périodes 1919-1940 et 1950-1977. *Urbanisme* peut être considérée comme le pendant de *AA* dans un champ professionnel qui ne saurait se satisfaire des approches "théoriques" de *La Vie urbaine* et qui souhaite montrer projets, plans et réalisation à partir d'une ample iconographie. Publiée de 1932 à 1939 puis de 1941 à nos jours, elle est représentative des débats sur la planification en général.

Une fois ce corpus adopté, il reste à gérer méthodiquement le repérage, la lecture, le dépouillement et l'analyse des textes. Les sommaires ont permis de repérer les principaux textes qui portent soit sur la ville et les définitions de l'urbanisme, soit les questions de profession, de formation et des compétences requises pour faire face aux enjeux de la planification.

Une première grande dissymétrie des contenus est à noter dès à présent entre ces deux grandes catégories de textes. Si les revues d'architecture sont portées, par une pente naturelle dont nous avons déjà dénoncé les travers, à discourir tout naturellement sur l'urbanisme et sur une planification à une autre échelle que celle de l'architecture, les revues consacrées à l'urbanisme ne parlent pratiquement pas d'architecture. S'il est bien fait références aux caractéristiques des parcs immobiliers, ce n'est pratiquement jamais dans les termes utilisés par la culture savante qui domine en architecture.

Une difficulté technique non négligeable mérite d'être soulignée : comment identifier le statut exact de l'auteur d'un article, ne serait que pour le classer dans l'une ou l'autre des catégories retenues. Nous

disposons de la liste des étudiants ayant soutenu un mémoire de fin d'études à l'IUUP, simple mémoire au départ, puis véritable thèse. Si pratiquement aucun architecte ne pouvait escompter publier un texte dans *La Vie urbaine* sans être acquis à ses causes, il n'en est pas de même pour la revue *Urbanisme*, plus ouverte parce que rendant compte de réalisations diverses. Recouper la liste des diplômés de l'IUUP avec celle des auteurs d'articles est une première méthode. Une deuxième, bien évidemment au delà de la consultation d'éventuelles notices ou indications biographiques, aurait consisté à travailler à partir de fichiers comme ceux de la SFU ou de l'Ordre des architectes. Dans la mesure où ceux que nous considérons comme de architectes-urbanistes sont un sous-ensemble de la catégorie des architectes, seuls les diplômés de l'ENSBA et de l'ESA rentrent en ligne de compte, le fait de se dire ou de signer "architecte" garantissant, dans ce type de source, que l'auteur est bien titulaire d'un diplôme et non un agrégé dont le cursus et les raisonnements peuvent légitimement être considéré comme sensiblement différents de ceux qui, pour être passé par les Ecoles, arboraient un pedigree et des idées tout-à-fait différents de ceux de simples maîtres-d'œuvre.

## **2- Divergences de vue, différences d'objet**

Le premier repérage des positions et des préoccupations des auteurs auquel nous nous sommes livrés n'est sans doute pas en mesure de rendre pleinement raison de la représentativité des propos tenus. Ils permettent néanmoins de dessiner des pistes pour une investigation ultérieure.

Sur la nécessité de tenir compte du phénomène d'urbanisation, notamment dans ses formes d'extension périphérique, et de mettre de l'ordre dans sa forme par des tracés urbanistiques et de nouveaux types d'habitat, on peut dire qu'il y a consensus. C'est également le cas pour ce qui concerne la légitimité de confier cette approche des problèmes à une discipline prenant le nom d'urbanisme. En revanche c'est sur l'interprétation du processus historique d'urbanisation, le choix des moyens et la redéfinition des tâches pour faire face à ce que tout le monde considère comme un enjeu que les divergences de vue vont se manifester et que les débats vont porter. Quatre grandes questions nous paraissent constituer la matière de ces débats.

### **La place de la planification dans le processus d'urbanisation**

Diagnostics hygiénistes et représentations métaphoriques de la ville comme être vivant et corps malade sont les deux grands axes de structuration des interprétations dans l'épistémè urbanistique naissant. On sait l'attachement des premiers historiens de l'urbain pour une appréhension des phénomènes sur une longue durée qui prend ses sources dans l'archéologie. Que les propos portent sur la ville en général ou fassent figure de monographie, la démarche analytique est toujours sensiblement la même chez les architectes-urbanistes de la première heure.

"[...] les agglomérations humaines sont des êtres vivants, changeants, et c'est une notion qu'on ne doit jamais perdre de vue. Aménager une ville ou une région, c'est faire un vêtement pour une personne qui peut grandir, grossir, maigrir ou se ratatiner. Si la population grandit, il faut que l'aménagement puisse être modifié. Si elle diminue, il faut que les parties abandonnées ne soient pas une charge ou un objet repoussant pour ceux qui passent"

SÉBILLE (Georges), "Cartes démographiques", in : *Urbanisme*, n° 28, juillet-septembre 1934, p. 268

"A travers le temps, les villes évoluent, se développent ou déclinent, meurent parfois"

CRASTE (Léo), "Un nouvel Hanoi", in : *La Vie Urbaine*, n° 22, juillet 1934, p. 243

"Les villes naissent, se développent, meurent. Organismes vivants, elles connaissent des ères de santé florissante et des périodes de malaise. Des maladies peuvent les miner et mettre leur vie en danger. Certaines même naissent difformes et si d'heureux chirurgiens n'ont pas réussi à corriger leur défaut physique congénital, la tare va sans cesse se développant et peut apporter le plus grand trouble dans la vie de la cité"

GONDOLO (Jean), "Une ville malade : Calais. Son évolution, sa crise actuelle, son avenir. Contribution à l'étude de son plan d'extension", in : *La Vie Urbaine*, n° 30, novembre-décembre 1935, p. 337

Héritage des courants hygiénistes (et de leur vision médicalisante formalisée en diagnostic) et de

L'appréhension globale de la ville (comme être historique) à partir des sciences humaines prônée par le Musée social, cette représentation surdétermine la conception des moyens d'action. Dans cette vision, les métaphores organicistes garantissent une certaine intégrité de l'espace —non pas simplement comme corps, mais comme un être doté de particularités psychologiques (on pense en particulier aux profils psychologiques des villes de Gaston Bardet)— et un vitalisme, que Bergson défendra traitera dans une optique créationniste, accréditent l'idée que la ville est dotée d'une autonomie objective qui interdit que l'on en fasse la créature de quelques individus privilégiés. C'est en fait une sorte de Sujet, avec sa personnalité, ses tares, ses maux, sa physiologie, sa morphologie, sa vitalité, qui sont autant de dimensions qu'ont a charge de définir, via leurs objets et leurs méthodes, les sciences humaines. Si l'histoire semble dominer, c'est en vertu de l'idée que l'on a plus affaire à un moment d'un processus —du reste cher à l'histoire de l'art depuis Aloïs Riegl et Heinrich Wölfflin— qu'à un simple artefact. La géographie accrédite l'idée de l'influence du site et du *milieu naturel* ; la sociologie celle d'un *milieu social*. Sortir des effets de réification qu'implique ce moment de l'objectivation des phénomènes supposera de nuancer la nature et la forme des processus en question et d'en appeler à une série d'acteurs et de modalités d'action, de forces et d'*impetus* divers que l'économie, la démographie et la sociologie auront à charge de définir. C'est du reste ce que nous signale Bardet, toujours sensible à la dimension humaine et spirituelle de l'urbanisme. Bref, pour lui, et contre les propositions de Durkheim, "les faits sociaux ne sont pas des choses", il sont inséparables des états-vécus, de la condition-humaine-située-et-datée de l'observateur".

"En étudiant attentivement l'évolution urbaine de surface, on s'est aperçu que le site géographique, fort important, n'est pas déterminant : il n'est que possibilité modifiable sous l'action directe de l'homme. M. Jean Bruhnes a même remarqué que les villes n'ont pas connu, à l'origine, tout l'avantage de leur assiette ; c'est le plus souvent par la suite qu'elles ont pris conscience de la valeur de leur site. L'observation montre, en effet, que pour étudier la ville, ce n'est pas du sol qu'il faut partir, mais de l'homme, qui l'a faite ce qu'elle est, avant tout par son intelligence et sa spiritualité. Jusqu'à ces dernières années, on n'a pas suffisamment tenu compte du facteur volonté humaine dans l'urbanisme pour l'excellente raison que l'on connaît à peine les lois qui régissent la vie des agglomérations ; les travaux de M. Marcel Poëte étant, à notre connaissance, les seuls qui fassent prévoir l'élaboration d'une véritable science de la biologie urbaine."  
BARDET (Gaston), "L'urbanisme souterrain. Essai de doctrine et de méthode", in : *Travaux*, juin 1938, p. 279

Chez les architectes, ce sont ces principes actifs et l'intentionnalité des acteurs —au premiers rang desquels se situent les créateurs-concepteurs de l'espace (les commanditaires restant encore dans l'ombre portée de l'œuvre placée au premier plan)— qui dominant. Bardet parlera même de divorce entre deux conceptions de l'urbanisme : l'un, "essentiel", porté par Marcel Poëte, l'autre "formel", par Le Corbusier et alii. Si une vision organiciste est toujours présente, elle n'apparaît plus qu'en filigrane ou est reléguée au second plan au profit d'une sorte d'instrumentalisation porteuse d'un ordre que le mouvement moderne et les avant-gardes n'entendront pas limiter aux seules formes architecturales.

"Paris peut être considéré à la fois comme un phénomène naturel et comme une œuvre d'art, c'est-à-dire comme un mélange d'actions subies et d'actions voulues, une alternance d'entraînement dûs à la paresse et à la routine et d'affirmations volontaires répondant à une vue d'ensemble, suivant un plan réfléchi, exécuté à travers le temps avec continuité et intransigeance. [...] Bien que la ville présente une certaine unité, due aux constantes fondamentales du caractère national, du climat et de l'échelle humaine, c'est seulement dans la mesure où l'ordre voulu a prédominé sur le laisser-aller et la facilité qu'une véritable grandeur a pu être atteinte."  
PINGUSSON (Georges Henri), "Paris héritier de l'exposition de 1937", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 5-6, juin 1937, p. 120

L'histoire devient en somme quelque peu policière par la volonté de mettre un ordre, qui est celui de la planification entendue avant tout comme une géométrisation dont nous avons déjà pu noter le caractère souvent morbide. Les architectes seront en effet plus portés que les urbanistes à décortiquer la forme urbaine au point de passer de la physiologie ou la physionomie des villes à une anatomie qui, dès lors qu'elle devient fonctionnaliste, découpe et isole les phénomènes au point de faire plus dans le dépeçage que dans l'auscultation.

La première attitude porte plus à l'analyse et à la gestion des espaces existants, au "ménagement" comme



le dira par la suite Michel Marié, ou bien encore à la planification dans le sens programmatique du terme, la deuxième privilégie le projet architectural ou urbain, la production de nouveaux espaces et tout ce qui est susceptible de s'émanciper des traces du passé pour arborer une contemporanéité d'une composition intégralement nouvelle. Alors que l'urbanisme "essentiel" porte à s'intéresser à l'espace urbain dans son ensemble, comme un ensemble ayant sa logique et son mode de fonctionnement propres qu'il s'agit avant tout d'identifier pour en accompagner le procès, l'urbanisme "formel" raisonne en terme de maîtrise partielle, soit en valorisant à outrance les tracés et les formes géométriques qui attestent de gestes créateurs (et autoritaires) dans cet amas de débris historiques que constitue toute agglomération, soit en se consacrant principalement aux rénovations, aux extensions périurbaines et, en fin de compte, à ce qui prendra la forme de villes nouvelles sur des terrains supposés vierges. Soins attentifs à un corps en souffrance mais dont on peut améliorer la santé, d'un côté ; conquête glorieuse et moderniste des "espaces libres" avec toutes les garanties supposées d'hygiène et d'assainissement débarrassées des entraves d'un passé considéré comme archaïque, dépassé et négligeable, de l'autre.

### **Ville ancienne / ville moderne**

Ce qui, sur le terrain, correspond à deux modes d'urbanisation (aménagement, embellissement / extension) va donner naissance dans la théorie d'abord, dans la pratique ensuite, à deux images opposées de la ville : la ville ancienne (et ses spécificités selon des dimensions disciplinaires multiples), plus ou moins digne d'intérêt avant que le concept de patrimoine ne vienne en reconsidérer la valeur ; ville moderne à travers laquelle on entend reconcevoir intégralement la forme urbaine et les conditions de vie. Tout le monde s'accorde à constater un enlaidissement et une prolifération désordonnée. Mais on ne sait pas très bien si l'on a affaire à laxisme ravageur des pouvoirs publics, à un appauvrissement d'ordre économique et à des formes de sociabilité considérées comme plus médiocres parce que populaires et vernaculaires ou basement commerciales, ou à une sorte de faillite des instruments de maîtrise de l'espace. Les architectes, on a pu le vérifier maintes fois, considèrent que les outils mis au point depuis la Renaissance peuvent sinon tout, du moins beaucoup, pour peu que le pouvoir leur soit offert d'une maîtrise totale (et toujours un peu totalitaire) des formes en général. L'instrumentation constitutive de l'espace architectural de la période moderne, entendue au sens large, n'a qu'à s'étendre à des portions d'espace plus vaste, à renouer en somme avec les majestueuses réalisations du prince, c'est-à-dire du pouvoir politique, et plutôt l'Etat que les collectivités locales, quant à faire ! Les urbanistes, tenants d'un planisme d'un nouveau type, sont plutôt portés à réfléchir en terme de pertinence des découpages spatiaux et institutionnels, à solliciter et à impliquer un nombre croissant d'acteurs nouveaux dans un aménagement destinés à mieux suivre les évolutions en cours, et qui dépassent un peu tout le monde, pour mieux les anticiper et les canaliser. Sur cette question des lieux et des objets ou instruments d'intervention dans une planification, dont tout le monde s'accorde à penser qu'elle est plus que nécessaire, les points de vue divergent sensiblement.

Les plus urbanistes et les moins architectes des doctrinaires de la question, car il s'agit bien ici essentiellement de doctrines, proposent de veiller à une amélioration globale mais nuancée de l'espace urbain dans son ensemble, c'est-à-dire en tenant compte des sédimentations historiques, des particularités locales ou régionales, de la nature des groupes sociaux et des forces productives que chacun d'eux peut représenter. On est dans le cadre d'une modernité "discrète" compatible avec tous les types d'habitat et avec de nouveaux tracés urbains pour peu que ceux-ci s'appuient sur les caractéristiques du site, des modes de vie et contribuent à mener une politique autant sociale que spatiale. Les partisans des cités-jardins comme Louis Bonnier ou Georges Benoît-Lévy sont tout à fait représentatifs de ce courant de pensée au début du siècle. Ils agissent dans une optique que nous dirons globale, parce que d'ensemble, mais surtout multidimensionnelle.

"[...] la tâche de l'urbanisme consiste, dans la majeure partie des cas, à traiter des villes qui existent et qui ont un passé. C'est là qu'est surtout la difficulté du problème, car il s'agit de concilier deux intérêts souvent diamétralement opposés : le passé d'une ville avec tout son potentiel de rythme acquis, et les besoins nouveaux toujours en croissance."

UTUDJIAN (Edouard), "Les buts du Groupe d'Etudes du Centre Urbain Souterrain (G.E.C.U.S.)", in : *Urbanisme*, n° 35, avril 1935, p. 187

Les architectes qui ont des ambitions plus modestes et qui sont soucieux de respecter les multiples micro-territoires de leurs éventuelles interventions —ou tout au moins de tenir compte aussi bien des acquis culturels et sociaux que de l'état du tissu urbain environnant— proposent de faire dans la juxtaposition et la complémentarité. Ils prônent une sorte de statu quo entre les zones anciennes, qui peuvent continuer à vivre leur vie en s'améliorant progressivement, et les extensions nouvelles, qu'ils envisagent de concevoir sur de nouvelles bases, résolument modernes celles-là, sans pour autant les opposer radicalement aux autres. Progressisme réformateur qui n'entend jouer que d'opportunités limitées pour s'émanciper des formes héritées. Ceux-là agissent dans une optique nuancée, qui renonce à une maîtrise globale de l'espace au profit d'interventions marginales et morcelées.

"Dès le début de l'époque actuelle, deux thèses se sont heurtées touchant à l'aspect qu'il convenait de donner à la ville future : celle qui veut conserver presque inaltérée la ville antique et construire à côté la Métropole de demain et l'autre qui veut, au contraire, insérer la vie nouvelle dans le corps de la cité historique. [...] L'expérience a démontré que, fatalement, cette dernière tendance (c'est-à-dire l'adaptation) était destinée à prévaloir. Les raisons sont d'ordre économique, politique, mais surtout affectives et morales. La vie nouvelle gravite tenacement et irrésistiblement vers les lieux de l'ancienne grandeur ; elle veut s'insérer en eux dans son actualité ; elle ne se résigne pas à faire du passé un musée solitaire pour se transférer ailleurs."

[auteur anonyme] "Problèmes d'urbanisme. Rome", in : *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, mars 1937, p. 4

"[...] si les monuments sont précieux, les rues, les quartiers, la ville, le sont bien plus encore. Ce que souhaite l'histoire et le goût n'est pas un Paris méconnaissable, semé de curiosités qu'on aurait épargnées comme des bibelots d'étagère, mais le Paris d'autrefois, raisonnablement modifié selon les besoins et les ressources modernes, comme cela a eu lieu dans les siècles précédents."

DIMIER (Laurent), "La démolition de l'ancien Paris - Principes à suivre pour l'éviter", in : *L'Architecture*, n° 11, 1er juin 1920, p. 124

"Pas de meilleure solution à la rénovation des parties anciennes d'une vieille ville, que celle qui consiste à commencer par l'aménagement rationnel de ses banlieues et de ses faubourgs encore peu denses."

Jacques Gréber cité par Pierre LAVEDAN, in : *L'Architecture*, n° 1, 15 janvier 1934, vol. XLVII, p. 6

Les architectes du Mouvement moderne vont imaginer quant à eux des solutions plus radicales visant à faire du passé table rase et à concevoir selon une logique unitaire et exclusive d'ensemble un espace urbain entièrement rénové et débarrassé de ces scories de la ville ancienne au profit d'une assez hypothétique ville nouvelle et résolument moderne. Leur conception de la contemporanéité se limite en somme à ce que l'on produit de neuf en faisant l'impasse presque totalement sur la gestion d'un existant condamné d'avance à l'obsolescence. Les contradictions qui traversent cette logification à outrance des processus sont si nombreuses qu'elles peuvent devenir effectivement la base d'une herméneutique du concept d'architecture.

"Si l'on pouvait raser Paris, soi-disant insalubre, pour eux, ce serait parfait. On met tout à terre et on recommence. L'insalubrité est parfois un prétexte. Est-ce bien la vraie méthode ? Il semble qu'elle soit trop simpliste. Pour rajeunir Paris, qu'on s'adresse à des chirurgiens et non à des équarisseurs. On n'extermine pas les malades, on les soigne [...]"

LAPRADE (Albert), "Beauté de Paris, beauté fragile", in : *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 5-6, juin 1937, p. 24

Si les "espaces libres" constituent un thème de réflexion essentiel de la part de tous les aménageurs en quête de nouveaux territoires à investir, les premiers envisageront les enjeux qu'ils représentent en terme de plans globaux et régionaux, qui conduiront à ce que nous appelons maintenant l'aménagement du territoire et que Bardet nommait dans les années 1950 l'*Urbanisme*, les deuxièmes en terme de lotissements ou d'opérations ponctuelles sans s'occuper plus avant d'urbanisme, les troisièmes enfin extrapoleront à l'ensemble de l'espace aménageable les caractéristiques d'une modernité qui prend sa source dans une modification radicale de l'espace domestique et des modes de vie urbain qui lui correspondent.

La plupart des architectes-urbanistes proches de l'IUP dans l'entre-deux guerres se seraient sans doute cantonnés dans une position intermédiaire entre ceux de la première et de la deuxième catégories si les

pouvoirs publics avaient réussi à mobiliser les autres acteurs nécessaires à la mise en place des PAEE. A défaut, ils se sont déportés, en s'exportant, vers une position intermédiaire entre la deuxième et la troisième de nos catégories grâce sans doute à la double conjonction d'espaces disponibles pour de grandes opérations — dans des pays "neufs" et à l'héritage moins embarrassant (au hasard : les colonies ou les pays récemment indépendants)— et d'un pouvoir politique fort, doté de moyens spéciaux et confronté à des populations présentant l'immense avantage d'une docilité conciliante.

On a affaire en somme à de multiples chassés-croisés. Les urbanistes, que l'on a pu dire "culturalistes", partent de l'analyse et de la conservation des centres anciens pour concevoir des extensions nouvelles, les architectes modernistes qui s'immiscent dans l'urbanisme privilégient la conception d'une urbanisation nouvelle sur des terrains supposés vierges sans trop se préoccuper de l'existant. Destructures et vacuité supposée de l'espace physique ou social constituent non seulement une opportunité mais une condition préalable à l'œuvre de ceux-là. Dans tous les cas, une sorte de fonctionnalisme rampant incite à la ségrégation spatiale entre les héritages et la ville future.

"Il faut, pour sauver Paris, séparer ces deux corps emmêlés qui ne peuvent s'accorder : la ville ancienne dont l'aspect serait conservé en partie intact pour les touristes et la ville nouvelle destinée aux affaires et à l'habitation."

Lurçat (André), "Les méfaits de la réglementation urbaine actuelle : conséquences sur l'avenir et le développement d'un Paris nouveau", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° hors-série, Paris, juin-juillet 1931, p. 137

On comprend mieux dès lors que la vision organiciste du processus d'urbanisation, si elle se prête à l'imagination de la création d'organes qui s'autonomisent du reste du corps selon le principe qui veut que "la fonction crée la forme", sert aussi de rempart aux conceptions qui tueraient la ville en la découpant mécaniquement en morceaux.

"Plus d'antagonisme irréductible entre les théoriciens de la vitesse et les esthètes amoureux du pittoresque. La ville elle-même doit servir d'arbitre. Etre vivante, elle nous convie à méditer sur les lois d'évolution et d'adaptation des animaux et végétaux."

BARDET (Gaston), "Naissance de l'Urbanisme", in : *Urbanisme*, n° 28, juillet-septembre 1934, p. 233

### **Le lièvre moderne et la tortue modèle**

En sent bien dans ces formulations que la vitesse est en cause : celle de l'accélération due à la croissance urbaine, celle aussi des véhicules dont la vitesse accrue suppose des voies nouvelles. La remise en cause de la rue, la ségrégation des circulations et une rationalisation conséquente des types d'habitat aboutissent logiquement à la remise en cause de l'organisation des îlots et à la destruction de la continuité du tissu. Si tout le monde s'accorde à penser que les nouvelles propositions doivent être une réponse aussi bien fonctionnelle qu'esthétique aux problèmes de circulation et d'hygiène, les divergences de vue apparaissent dès lors qu'il s'agit de savoir à partir de quels types d'édifices on peut régler au mieux la question de la forme urbaine.

Les architectes, sans doute du fait que pour eux l'architecture est la mesure de toute chose, cherchent à résoudre la question à l'échelle de l'édifice d'habitation. L'habitation comme *unité de grandeur conforme* décolle du sol et monte en hauteur. La réduction de l'emprise au sol et la multiplication des étages à partir de cellules d'habitation (ou de bureau) promet de résoudre des problèmes proprement urbains.

"La construction en hauteur permet de résoudre un certain nombre de problèmes qui ne peuvent être résolus avec les anciens procédés. C'est un moyen commode de résoudre les problèmes de zoning et de circulation. Lorsqu'on réunit dans un même immeuble un grand nombre de personnes qui doivent se voir fréquemment, on obtient un meilleur rendement et on évite une circulation parasitaire qui encombrerait les rues. [...] Enfin, rien de tel qu'un gratte-ciel pour accentuer un paysage urbain, souligner une entrée monumentale, donner une perspective à une place ou un boulevard à la manière du beffroi de jadis."

DESCAMPS (Henri), "Gratte-ciel récents : I - Gratte-ciel d'Europe", in : *L'Architecture*, n° 1, 15 janvier 1931, pp. 11-12

Ce à quoi les architectes-urbanistes répondent que l'expérience américaine est une chose mais la France une autre, notamment si l'on a le souci de respecter le paysage existant ou les types d'habitat attendus par

la population.

"Quelle est la leçon que nous donne l'habitation haute en Amérique : 1° C'est que les intérêts privés jouant librement, ne connaissant pas le frein d'un règlement strictement appliqué, conduisent à une exploitation abusive des terrains au détriment des voisins et des locataires. 2° Cette exploitation produit un tel renchérissement du terrain, que l'habitation haute trop concentrée n'est plus ni économique pour le constructeur, ni hygiénique et avantageuse pour l'usager. 3° Ce même renchérissement rend impossible l'édification des maisons basses et le développement extensif des villes."

Groër (Etienne de), "L'habitation haute en Amérique", in : *L'Architecture*, n° 16, juillet 1933, p. 222

Aux arguments économiques peuvent s'ajouter des arguments d'ordre esthétique :

"Pour le contrôle de l'architecture, dont le noble rôle devrait être d'organiser l'espace au lieu d'y apporter le désordre, nous bornons à interdire les ruptures d'harmonie telles qu'un gratte-ciel dans une rue dont l'ensemble des constructions s'est affirmée, spontanément, fonctionnellement sans doute, à une certaine hauteur [...]"

GRÉBER (Jacques), "Plan d'aménagement de la capitale nationale du Canada", in : *La Vie Urbaine*, n° 55, janvier-mars 1950, pp. 63 et 68

"Contrairement à ce que prétendent les apôtres du gratte-ciel quand même, la Société a intérêt à reporter les habitations des travailleurs de tous ordres, manuels et intellectuels, sur de larges surfaces éloignées, plutôt que de les entasser en hauteur, dans la promiscuité où devrait se résigner l'infortuné locataire de l'appartement n° 1287, de l'immeuble n° 23, ayant cinquante étages. Même si la densité à l'hectare reste la même."

DERVAUX (Adolphe), "Le concours de la préfecture de la Seine, 1931 - Aménagement de la voie entre l'Etoile et le Rond-Point de la Défense", in : *La Vie Urbaine*, n° 9, mai 1932, pp. 169-170

"Le plus grave méfait du flat, outre le bruit et la promiscuité des ménages, est cette désagrégation familiale qu'accélère l'habitation en hauteur : le mari, la femme, les enfants se trouvant sans cesse séparés par des niveaux différents. [...] Malgré cela les agglomérations de cottages d'après-guerre sont d'aspect bien supérieur à nos banlieues, car, au point de vue esthétique, les volumes sont heureux ; les maisons s'étirent sur le sol et n'ont pas l'air de ces dominos dressés qu'aucun décor ne peut sauver."

BARDET (Gaston), "Coup d'œil sur l'urbanisme anglais", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 10, octobre 1938, pp. X-5 et X-7

On voit en somme que les architectes cherchent à légitimer leurs choix esthétiques et fonctionnels par une argumentation qui intègre des données économiques et politiques. Leur raisonnement est d'une logique que l'on dira implacable dans la mesure où il ne tient compte ni des caractéristiques des sites et des agglomérations ni des situations politiques et institutionnelles concrètes, pas plus du reste que d'une demande sociale qui reste attachée à d'autres types d'habitat. Les grands ensembles des années cinquante, si ils ne sont pas conformes aux projets imaginés par certains architectes de l'entre-deux-guerres, naîtront de la conjonction de ces calculs économiques et politiques (malheureusement impertinents du point de vue de l'argumentation sociale et spatiale mais présentant des intérêts certains pour quelques opérateurs) et d'un pouvoir politique centralisé (la technostructure) qui saura mobiliser les finances publiques (pour le logement social en particulier). Nous ne sommes pas loin de voir dans la mise en place de cet appareil productif des lendemains de la Seconde Guerre mondiale la faillite de l'urbanisme naissant et le triomphe conjoint des ingénieurs des Ponts (sur les espaces publics) et de certains architectes (sur un habitat de tours et de barres). Une fois les formes urbaines et les tissus anciens relégués au magasin des accessoires, la place est dégagée pour que les solutions modernistes s'étendent à l'ensemble de ce qui se construira de neuf.

"Les ressources nécessaires à l'architecte sont telles désormais que, seule, une vaste collectivité les peut fournir. Comment arrêter son esprit et ses soins sur un immeuble ? Comment oublier qu'une ville colossale comme Paris n'offre, pratiquement, pas un appartement à louer ? Comment ne pas éprouver le besoin de la dégager, de la décongestionner quand on voit la circulation se bloquer dans les artères les plus larges, devenues soudain trop étroites ? Comment ne pas substituer à l'idée maison, l'idée bloc, que dis-je, l'idée quartier ? Comment en un mot ne pas fonder les préoccupations de l'architecte à celles de l'urbaniste ?"

REY (Robert), "L'Architecture et l'Art décoratif. Salon d'Automne de 1928", in : *L'Architecture*, n° 12, 15 décembre 1928, vol. XLI, p. 388

"Nous assistons à cette révolution singulière dans notre art de voir des meilleurs esprits abandonner les recherches du détail architectural pour se consacrer de plus en plus aux problèmes de la Cité tout entière. Le plaisir qu'ils y trouvent, les satisfactions qu'ils y cherchent ne se mesurent pas seulement par l'intérêt pressant, immédiat des questions posées ; il semble que privés des vastes programmes civils et religieux qui donnaient jadis ample pâture à leur imagination, ils trouvent un excitant nouveau et un moyen de satisfaire leur besoin d'imaginer, de composer, de pondérer en abordant non plus le monument puisqu'on n'ose plus en concevoir, mais la ville entière avec l'esprit particulier du véritable architecte, son sens des proportions, des volumes, des effets et des perspectives ; son habitude du plan se traduisant immédiatement en valeur réelle, en modelant ainsi non plus la demeure du Dieu ou l'habitation du Prince, mais la ruche puissante et ordonnée de la Cité vivante."

Pontrémoli (Emmanuel), "A propos de la Nouvelle Anvers", in : *La Vie Urbaine*, n° 16, 15 juillet 1933, p. 201

### **Du désarroi sémantique : d'un improbable objet à une diversité d'acceptions**

Art, science, discipline, champ d'expertise, d'action et de réflexion, profession ; l'urbanisme se veut tout cela à la fois sans avoir jamais réussi à s'imposer de façon univoque ni dans la plupart des esprits ni surtout auprès des autorités. La situation de l'urbain, comme du reste les compétences requises dans l'aménagement, sont en constante et rapide évolution au point qu'il est sans doute illusoire d'imaginer pouvoir trouver une acception précise des termes utilisés.

"Observons tout d'abord que l'Urbanisme, depuis surtout qu'il est devenu un Art officiellement pratiqué, est en évolution constante et n'a pu encore être doté d'une terminologie satisfaisante et définitive."

Rémaury (Pierre), "Le sens de l'urbanisme régional", in : *Urbanisme*, n° spécial 51, janvier 1937, p. 3

Le choix de certains mots n'est cependant pas neutre. La posture du locuteur comme le sens visé témoignent de conceptions radicalement différentes de la pratique de l'urbanisme. Considéré comme un *art*, l'urbanisme se rattache aux compétences synthétiques a priori des architectes. La démarche se veut plutôt empathique et débouche sur le projet dessiné de la forme urbaine. Le rêve de l'homme de synthèse ou de chef d'orchestre d'une multitude de techniques se heurte à la question politique des décisions et de leur organisation institutionnelle et statutaire. La tentation est donc forte chez tout le monde de considérer que le caractère synthétique et global des approches doit être confié à un acteur privilégié : le sage savant ou l'homme de l'art cultivé.

"L'urbanisme est et doit rester un art : avec les éléments si variés qui lui sont soumis, il doit faire une composition d'ensemble, dont seront exclues toute injustice et toute exagération qui peuvent jeter une note discordante dans l'accord harmonieux qu'il recherche en vue d'assurer, dans le présent et dans un proche avenir, l'amélioration continue et ordonnée des conditions de l'occupation humaine d'un territoire" *et d'ajouter que l'urbanisme est* "œuvre d'harmonie, d'ordre et de prévoyance."

RÉMAURY (Pierre), "La propriété privée et l'Urbanisme. Exposé général", in : *Urbanisme*, n° 47, septembre 1936, p. 305

"[L'urbanisme est] l'art de prévoir et de composer les éléments immobiliers qui concourent à assurer, dans les meilleures conditions de confort, d'hygiène et de beauté, l'occupation humaine d'un territoire"

Rémaury (Pierre), "Urbanisme régional et urbanisme national", in : *Urbanisme*, n° 54, avril 1937, p. 90

Dans notre esprit, cette idée de l'urbanisme comme art est moins liée aux ambitions esthétiques qu'à un *art et une manière de faire* qui se dispense de définition précise pour s'exercer. Cette façon de procéder a d'autant plus de chance de s'imposer qu'elle se dispense d'explicitations raisonnées et argumentées au profit de propositions imagées destinées à emporter l'adhésion de l'ensemble des acteurs en présence. Cet homme de l'art dont parlent les textes juridiques pourra d'autant plus aisément prendre la figure de l'architecte que celui-ci fait d'emblée de la figuration.

"Je suis architecte et urbaniste : je fais des plans."

Le Corbusier, phrase extraite de son ouvrage : *préludes, thèmes préparatoires à l'action*, 1933, cité dans : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 10, décembre 1933-janvier 1934, p. 6

Mais les urbanistes auront tôt fait de déjouer cette prétention en expliquant que l'échelle et la nature des problèmes non seulement condamnent la planification à changer d'objet mais appellent surtout de

nouvelles compétences.

"J'ai souvent entendu cette affirmation tranchante : l'urbanisme, c'est de la grande composition architecturale — donc, tout architecte est urbaniste. Cela paraissait vrai dans des temps révolus où l'aménagement des villes se confondait avec un désir "d'embellissement" [...] Mais l'urbanisme est devenu bien autre chose [...] De l'urbanisme ou aménagement à la fois rationnel et esthétique des villes on est passé à l'aménagement des banlieues - puis des campagnes et des régions. Et pour résumer, l'urbanisme est devenu l'art d'installer au mieux les hommes sur le sol [...]"

SÉBILLE (Georges), "L'architecte est-il un urbaniste ?", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 3, mars 1939, p. III-39

"Notre Congrès d'urbanisme [...] Nous " enchaînons " pour nos amis congressistes les rapports présentés sur la mise en application du décret-loi sur les plans régionaux. [...] Et subitement [...] un orage se lève. Une discussion, courtoise mais vive, s'ouvre. A quel propos ? Le choix de l'homme de l'art dans la préparation des plans régionaux. C'en sera terminé de l'ordre du jour!.. discussion courtoise, certes, mais lourde de sous-entendus, et qui opposera les uns aux autres — nous ne pouvons plus dire, hélas! une fois n'est pas coutume... — architectes, ingénieurs et géomètres spécialisés dans les questions d'urbanisme, et qui laissera très troublés les membres non techniciens qui assistaient à cette réunion, les représentants des municipalités, tout particulièrement.

Nous protestons d'ailleurs, à cette Revue plus qu'ailleurs, contre cet état d'esprit. Depuis que nous avons créé " **urbanisme** ", ne nous sommes-nous pas efforcés de rassembler, pour la même croisade tous ceux, **sans distinction de formation, de profession ou d'opinion**, qui désirent voir se répandre les idées d'urbanisme et de progrès social, les voir pénétrer dans le public, chez les administrateurs municipaux, dans les grandes institutions publiques et privées ?

Si des divergences de vue entre techniciens urbanistes apparaissent, il est souhaitable de les voir discuter en toute loyauté, en toute indépendance.[...]

D'ailleurs, nous le savons tous, il n'y a plus là, seulement, discussion de doctrine ; il y a l'intérêt professionnel directement en jeu, et le désir très légitime de pouvoir exercer **normalement** une profession choisie pour l'intérêt passionnant que soulèvent les problèmes qui s'y posent, mais qui ne permet pas, jusqu'à présent de s'y consacrer uniquement : la profession d'urbaniste n'est, en France, sauf quelques bien rares exceptions, jamais rémunératrice. [...] Il y a nécessité absolue, nos congressistes étaient unanimes à le reconnaître, à ce que le technicien chargé d'un plan communal ou régional d'aménagement, soit un spécialiste de l'urbanisme. Des études spéciales d'urbanisme sont la base même de notre profession. Mais, comme il a été fait justement remarquer, ces études doivent être ouvertes largement, aussi bien aux ingénieurs et aux géomètres qu'aux architectes."

ROYER (Jean), "Leçon d'un débat imprévu. Un urbaniste doit-il être... un architecte, un ingénieur, un géomètre", in : *Urbanisme*, n° 64, juin-juillet 1938

Cette question de la spécialisation et de la formation initiale achemine logiquement la réflexion vers le caractère d'emblée pluraliste et pluridisciplinaire de l'urbanisme.

"C'est une erreur très fréquente et dangereuse que celle qui consiste à croire qu'un architecte de talent est nécessairement un urbaniste compétent. L'architecture, dans le sens ordinaire de ce mot, ne joue qu'une partie intéressante, mais relative, dans l'immense orchestre de l'urbanisation d'une ville [...] Ce qu'on peut et ce qu'on doit dire, c'est que, de tous les techniciens, l'architecte est celui que son éducation prédispose le plus heureusement à l'initiation de l'urbanisme."

BONNIER (Louis), "L'esthétique et l'architecture dans le concours pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris", in : *La Vie Urbaine*, n° 5, 1920, p. 30

"L'urbaniste doit donc être, tout en se préoccupant des questions d'esthétique urbaine et rurale, un sociologue, un économiste, un juriste et un ingénieur informé de toutes les techniques modernes, au moins dans ce qu'elles ont d'essentiel [...] Il résulte de tout cela qu'il faut, pour qu'un architecte devienne réellement capable de concevoir des plans et des programmes d'aménagement, qu'il se prépare à cette tâche par des études spéciales, qui complètent sa formation."

SÉBILLE (Georges), "L'architecte est-il un urbaniste ?", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 3, mars 1939, p. III-39

Le mot discipline peut alors avoir le sens de restriction à imposer à un comportement individuel et celui de la rigueur à mettre dans un travail d'acculturation gagnant sans doute à partir des compétences architecturales mais qui suppose aussi une familiarisation avec des disciplines scientifiques.

"L'erreur est trop souvent de croire qu'il est aisé de passer de la discipline de l'Architecture à celle de l'Urbanisme. Cette dernière exige en complément, des études, des méditations, des voyages et des essais longs et difficiles et surtout une modestie qui exclut l'espoir de succès personnels."

SÉBILLE (Georges), "De l'urbanisme à l'architecture", in : *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 7-8, septembre 1946, p. 31

## En guise de conclusion

En fin de compte, l'idée de l'urbanisme comme science nous semble plus dénoter la volonté de faire reconnaître la spécificité d'un champ qui doit s'informer de tous les savoirs disponibles pour agir sur la ville avec le maximum de circonspection, plutôt qu'une discipline pouvant prétendre définir un objet spécifique susceptible de donner lieu à une théorie propre. Si l'on considère les *mots* de l'urbain comme la traduction dans la multiplicité des langages techniques ou scientifiques des *maux* de l'urbain, on ne pouvait guère espérer élaborer, dans la période considérée, que *des* théories à partir de la spatialisation des objets des diverses disciplines scientifiques déjà constituées, c'est-à-dire une réflexion de type épistémologique sur les regards, les objets sur lesquels ils portent et les constructions théoriques auxquelles donnent lieu leurs interprétations des phénomènes qui les intéressent. L'assise fondamentale de ce type d'édifice reste liée à un ensemble de pratiques plus improvisées que raisonnées d'où il convient de tirer les leçons des expériences vécues plutôt qu'espérer mettre en œuvre une pratique réellement expérimentale. Ces considérations renvoient aux pratiques sociales dans leur ensemble et à la place qu'y occupent celles consistant à agir explicitement *sur* l'espace. La question du vocabulaire en ce domaine gagnerait sans doute à porter d'une part, sur le rapport entre la parole sociale (côté usage) et les discours techniques (côté production et gestion), d'autre part sur la concurrence et la pertinence des termes propres à chaque discipline dans le cadre sinon de théories, du moins de doctrines dans la façon d'interpréter et d'agir sur les phénomènes.

Le corpus de textes et la période considérée dans cette réflexion souffrent du reste de quelques déséquilibres que nous voudrions souligner.

Il y a tout d'abord au sein de ce que nous avons hâtivement considéré comme deux groupes de locuteurs des gens qui ne disent pas grand'chose ou qui n'écrivent pas. Il conviendrait de vérifier que les positions défendues dans des organes de presse et des ouvrages sont représentatifs des positions de ce qui ne constitue somme toute qu'un ensemble de professionnels travaillant à des titres très divers. Il y a toujours en effet, surtout dans une période d'incertitude quant aux rôles et prérogatives de chacun, une part du discours qui se veut polémique, qui prétend plus de choses qu'il n'en peut réaliser, alors que des pratiques modestes et silencieuses mais pleines de sens ont sans doute une pertinence d'une toute autre portée.

Du point de vue du strict vocabulaire utilisé, et dans la mesure où toute locution est marquée d'une position politique ou institutionnelle occupée ou simplement brigüée, la division du travail nous semble jouer un rôle injustement négligé dans l'analyse du discours, des raisonnements et du vocabulaire utilisé, surtout si l'on tient compte de l'instabilité du milieu professionnel que représente l'urbanisme. Nul doute que des comparaisons internationales s'avèreraient fructueuses pour évaluer par exemple l'influence des disciplines en présence ou bien encore les effets de légitimation du vocabulaire utilisé en fonction des positions occupées dans l'appareil productif et le champ des positions idéologiques.

Pour ce qui concerne les écrits théoriques ou doctrinaux, il convient de se poser la question de savoir quels ont pu être les points de vue, les mots et les formulations utilisées par les locuteurs représentatifs des autres disciplines ou profils professionnels en présence. Géographes, économistes, juristes, sociologues, ingénieurs, géomètres, éducateurs sociaux, médecins, hommes politiques... la liste peut en somme être pratiquement infinie dès lors que l'on veut bien admettre que c'est la société globale qui fait la ville et contribue à produire un espace, qui est aussi celui de nos positions dans une vie civile à l'urbanité grandissante. De ce point de vue, nous aurions tendance à privilégier l'analyse de ce que nous nommons des *urbanistiques*, modes de pensée et modes d'action sur la société et son espace à partir de rapports de pouvoir et de formes d'organisation sociale spécifiques à une conjoncture historique particulière et à l'état d'une partie seulement de la société. Seule une organisation limitée de ce type est susceptible de faire prendre corps et langue à une sorte d'épistémè représentative de la conceptualisation de l'urbain par des groupes d'acteurs qui en font un terrain donnant lieu simultanément à des formes conjointes et consensuelles d'action mais aussi à des luttes qui préjugent des formes de sociabilité adoptées ou retenues pour orienter l'organisation urbaine dans le sens d'intérêts dominants. Certains ont ainsi le dernier mot, qui laisse des traces durables, mais les autres n'en pensent pas moins pour autant.